

NOTICE DE SECURITE

1. DETAIL DES INSTALLATIONS

1.1 Vous utilisez des **tentes** : oui non

Surfaces: m²

Dimensions (préciser le nombre) :

Nom de l'installateur :

_ *Un passage de 4 mètres de large, après déploiement des parapluies, auvents, chapiteaux, etc.....doit être maintenu pour le passage des Sapeurs Pompiers.*

_ *Les installations ne doivent pas gêner l'accessibilité aux façades d'immeuble.*

_ *Tout piquetage est interdit. Les tentes doivent être obligatoirement lestées au sol.*

_ *Le montage des structures autres que celles de la Ville doivent faire l'objet d'une vérification par un **bureau de contrôle agréé**. Vous devrez transmettre un **extrait du registre de sécurité**, le procès-verbal de classement au feu M2 de la toile et le **certificat de bon montage** de chaque structure.*

_ *Des extincteurs eau pulvérisée dans chaque installation est nécessaire. Ce matériel n'est pas fourni par la Ville de Saint Quay Portrieux.*

1.2 Vous mettez en place des **gradins démontables** : oui non

Capacité de chaque gradin :

Hauteur du plancher le plus haut pour chaque gradin :

Nom de l'installateur :

_ *Cette installation devra être contrôlée par un organisme de contrôle agréé si la hauteur du plancher est supérieure à **1,50 m** ou si la tribune reçoit **plus de 300 personnes**.*

1.3 Il est prévu une ou plusieurs **scènes** : oui non

Dimensions :

Hauteur :

Nom de l'installateur :

_ *Si **oui**, merci de joindre un plan d'installation.*

_ *Si la hauteur est supérieure à 0,99m, cette installation est réservée aux professionnels.*

1.4 Vous installez un **manège forain** : oui non

_ *Si **oui**, le contrôle technique et électrique, daté de **moins de trois ans**, doit être joint à cette demande, la prise de terre devra être vérifiée avant l'installation et le forain devra transmettre une attestation de bon montage du métier.*

2. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

2.1 Vous avez prévu des **installations électriques** : oui non

2.2 Vous avez prévu de faire contrôler les installations électriques provisoires par un Technicien Qualifié indépendant

Organisme de Contrôle Agréé

Horaires de la manifestation :

Dates et horaires des répétitions :

_ Chaque câble d'alimentation électrique devra être protégé par **un passage de câble** ou tenu hors de portée du public (non fourni par la Ville).

_ Vous devez disposer des **extincteurs à CO2** près des installations électriques. Ces équipements ne sont pas fournis par la Ville.

_ **Il vous est strictement interdit d'intervenir sur le matériel électrique de la Ville de Saint Quay Portrieux type armoire électrique.**

2.3 Sonorisation prévue :

Horaires :

_ **attention** : le niveau de pression acoustique des animations ainsi que du montage et démontage des installations devra rester **raisonnable**. A titre d'information, il ne doit pas dépasser **70 Db** en façade avant 22h et **60 Db** en façade après 22h.

_ La Ville de Saint Quay Portrieux ne dispose pas de matériel de sonorisation.

2.4 Pour les manifestations de nuit, le site est éclairé : oui non

Vous disposez d'un groupe électrogène : oui non

Si **oui**, merci d'indiquer le niveau sonore en fonctionnement :

3. AIDE TECHNIQUE DE LA VILLE DE SAINT QUAY PORTRIEUX

Vous souhaitez un prêt de matériel par la Ville: oui non

Si **oui**, remplissez les fiches jointes en annexe. (*Demande d'aide technique aux services municipaux pour une manifestation*)

_ Le matériel mis à disposition par la Ville de Saint Quay Portrieux est sous votre responsabilité. En cas de vol ou de détérioration, ce matériel devra être remplacé ou remboursé par vos soins.

_ Vous devez transmettre l'attestation d'assurance garantissant le matériel mis à disposition par la Ville de Saint Quay Portrieux.

_ Les frais de gardiennage du matériel sont à votre charge.

4. FEUX D'ARTIFICE

Vous avez prévu un ou plusieurs feux d'artifice : oui non
de catégorie K1 K2 K3 K4

pour les feux d'artifice K4, préciser les noms des artificiers agréés :

_ Si **oui**, vous devez joindre un **plan de tir**, contresigné par l'artificier, dans lequel figure le périmètre de sécurité ainsi que la liste des produits pyrotechniques tirés, leur distance de sécurité et leur numéro d'agrément.

Un dossier à transmettre à la préfecture est à constituer.

5. DISPOSITIF SECURITE

5.1 Mesures prises pour assurer la protection du public :

Le public est devant une scène : oui non

Si **oui**, quel dispositif de protection et de quel type ?

.....

5.2 Vous avez prévu des **aménagements spéciaux** pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (accès, déplacement) : oui non

Si **oui**,

lesquels :

5.3 Encadrement de la manifestation par :

Société de Gardiennage* Membre(s) de l'organisation

Nombre de personne(s) : Nombre de personne(s) :

*merci de préciser le nom et les coordonnées de la société de gardiennage

.....

5.4 Vous avez prévu des **postes de secours** : oui non

6. CONTRAT D'ASSURANCE

Vous devez impérativement transmettre l'**attestation d'assurance spécifique** en annexe de ce dossier.

7. INCIDENCES SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES ET DES PIETONS

Les mesures devront être **justifiées** et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées.

- Incidences sur le **stationnement** : *voies concernées (numéros à préciser)*

.....

_ Les frais résultant du déplacement et mise en fourrière de véhicules devront être pris en charge par l'organisateur.

_ La Police Municipale ne pourra en aucun cas, assurer la surveillance du stationnement réservé, cette surveillance incombe à l'organisateur.

- Incidences sur la **circulation** : *voies concernées (numéros à préciser)*

.....

*_ La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins et au frais de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire).
_ Toute déambulation sur la voie publique devra se faire sur le trottoir dans le sens de la circulation.*

- Incidences sur les **piétons** :

.....

8. VENTES SUR LA VOIE PUBLIQUE

8.1 Produits vendus :

.....

- Toutes ventes et promotions commerciales sur la voie publique seront soumises à autorisation.

8.2 Débit de boissons :

-1^{ère} catégorie (boissons sans alcool)

horaires :

-2^{ème} catégorie (boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, champagne,...etc) généralement limitées à 3h.

horaires :

- Remplir le formulaire de demande de débit de boissons

9. MESURES PRISES POUR LA PROPRETE DU SITE

Nature des déchets produits :

.....

Vous avez identifié les points de regroupement des déchets : oui non

Vous avez prévu d'ajouter des moyens de collecte (sacs, bacs...) : oui non

Vous avez prévu de nettoyer certaines zones ou la totalité du site : oui non

Si **oui**, merci de préciser les sites concernés :

.....

Vous avez prévu de sensibiliser les visiteurs à la propreté de la manifestation :

oui non

Si **oui**, quelles sont les mesures prévues :

.....

- Quel que soit le site sur lequel se déroule votre manifestation, vous devez prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer le respect et la préservation des lieux.

- Le nettoyage du site est à la charge de l'organisateur.